



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 septembre 2016

### Objet : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mil seize, le trente septembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 septembre 2016

**PRESENTS :** Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN  
Présents : 25  
Absents : 4  
Votants : 29  
MM. BOUKSARA, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, GIMBERT, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

**ABSENTS :** Mmes. DEPETRIS (pouvoir à Mme. CHEVROT), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. HYVRARD)  
M. BRUNELLO (pouvoir à Mme. BOUCHAUD), LE PENDEVEN (pouvoir à Mme FAYOLLE)

Mme Sylvie BOURDARIAS a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-21 et L2121-22,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 11 avril 2014, a décidé de créer 5 commissions municipales

Lors de cette même séance a été déterminé le nombre de membres de ces commissions et il a été procédé à leur désignation.

M. Alain PIANETTA avait alors été désigné membre représentant de la majorité au sein des commissions Petite Enfance / Enfance / Jeunesse et Solidarités / Social.

M. Claude GLOECKLE avait alors été désigné membre représentant de la majorité au sein des commissions Solidarités / Social et Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale.

Il indique que M. Alain PIANETTA a, par courrier reçu en mairie le 10 juin 2016, présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal. Il expose qu'il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau délégué représentant la commune.

De même, M. Claude GLOECKLE, tout en restant conseiller municipal, a présenté sa démission de la commission Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale par courrier transmis en mairie le 09 septembre 2016.

Au vu de ces éléments, il propose de désigner des nouveaux membres de la majorité dans chacune de ces commissions.

Il rappelle que les commissions comprennent les autres membres suivants :

- ✓ Commission Solidarité / Social (11 membres) :

Pour la majorité : Mme. BOURDARIAS, M. FORT, M. GERARDO, Mme. GEROMIN, Mme. GROS, Mme. MORAND, M. PEYRONNARD,

Pour la minorité : Mme. FAYOLLE, M. MULLER.

✓ Commission Petite Enfance / Enfance / Jeunesse (11 membres) :

Pour la majorité : Mme. BOUCHAUD, Mme. BOURDARIAS, Mme. DEPETRIS, M. GAY, Mme. GRANGEAT, Mme. LAPLANCHE, M. GERARDO, M. PEYRONNARD.

Pour la minorité : M. LEMONIAS, Mme. PAIN.

✓ Commission Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale (11 membres) :

Pour la majorité : M. BOUKSARA, M. BRUNELLO, Mme. CAMPANALE, M. GERARDO, Mme. GEROMIN, Mme. GRANGEAT, Mme. LAPLANCHE, M. PEYRONNARD.

Pour la minorité : M. MULLER, Mme. PAIN

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de porter le nombre de représentants au sein des commissions Petite Enfance / Enfance / Jeunesse et Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale à 12 membres chacune.

Monsieur le Maire sollicite ensuite le dépôt des candidatures suivantes :

- 1 candidature pour devenir membre de la commission Solidarité / Social,
- 2 candidatures pour devenir membre de la commission Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale,
- 2 candidatures pour devenir membre de la commission Petite Enfance / Enfance / Jeunesse.

Les candidatures suivantes sont déposées :

- de Madame DEPETRIS pour devenir membre de la commission Solidarité / Social.
- Messieurs Bendehiba BOUKSARA et Didier DEPLANCKE pour devenir membre de la commission Petite Enfance / Enfance / Jeunesse.
- Messieurs Bernard FORT et Didier DEPLANCKE pour devenir membre de la commission Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale.

Une fois les candidatures déposées, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de lever le secret pour ce scrutin. La désignation s'est donc faite à main levée.

Le conseil municipal, à la majorité absolue (5 abstentions), désigne :

- Madame Martine DEPETRIS membre de la commission Solidarité / Social,
- Messieurs Bendehiba BOUKSARA et Didier DEPLANCKE membres de la commission Petite Enfance / Enfance / Jeunesse,
- Messieurs Bernard FORT et Didier DEPLANCKE membres de la commission Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 14 octobre 2016

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique/Marché publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.